

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire

RN171 – Protections acoustiques à Montoir-de-Bretagne

Réunion publique du 29 juin 2017 à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de MONTOIR-DE-BRETAGNE

COMPTE-RENDU

Intervenants, les représentants de la DREAL et de la ville :

Pascal PLISSONEAU, 1^{er} adjoint au maire, délégué à l'urbanisme

Stéphane LE MOING, DREAL Pays de la Loire

Mathieu GALIANA, DREAL Pays de la Loire

Patrice BARBET, DIRO, maître d'œuvre

Animation de la réunion :

Michaël DEREUX, MD Conseil

Avec la présence de :

Lionel WAEBER, directeur-gérant EREA Ingénierie

Romain COURBET, technicien EREA Ingénierie

Public :

80 personnes environ

Durée :

1h25 (de 19H30 à 21h55)

Accueil par Monsieur le 1^{er} adjoint au maire délégué à l'urbanisme

→ **2 min**

Introduction Présentation du déroulé de la réunion

→ **2 min** par Michaël DEREUX, MD Conseil

Diaporama Présentation des travaux des protections acoustiques à Montoir-de-Bretagne

→ **25 min** de présentation du projet par Stéphane LE MOING et Mathieu GALIANA (DREAL Pays de la Loire) et le diagnostic d'isolation acoustique par le bureau d'études EREA

Débat Questions / réponses avec le public

→ **1H00 min** d'échange avec le public

DÉBAT questions / réponses

Q1 [Habitant impasse Jules Verne] Comment vont se dérouler les travaux par rapport aux eaux pluviales qui descendent par l'impasse Jules Verne ?

Patrice BARBET

Pour des eaux qui s'écoulent côté riverain vers les écrans, l'assainissement sera reconstitué tel qu'il existe aujourd'hui. En l'occurrence, un fossé cunette est prévu pour récupérer ces eaux. De manière générale, le système d'assainissement est adapté selon l'espace disponible.

Q2 (1) [Habitant impasse Jules Verne] Il était question que la mare au bout de l'écran n°8 doive récupérer les eaux pluviales. Cependant, cette mare est déjà comblée et déborde sur mon terrain durant l'hiver. Je ne souhaite pas récupérer des eaux supplémentaires en provenance de cet écran.

Stéphane LE MOING

Le projet d'écran a vocation à reconstituer l'existant par rapport aux eaux d'assainissement. Il ne va rien modifier en terme d'alimentation en eaux du secteur.

Q2 (2) Deux maisons (dont la mienne) ne sont pas concernées par le mur anti-bruit car il s'arrête au bout du terrain du voisin. Pourquoi ne pas avoir prolongé ce mur de 50 m pour protéger ces deux dernières habitations du bruit ? J'ai déjà contacté la DREAL à ce sujet qui n'a pas su m'apporter de réponse.

Stéphane LE MOING

Il y a toujours des extrémités d'écran et on peut considérer qu'il est toujours possible de faire 15, 50 ou 100 m de plus pour aller plus loin, mais le projet d'écran tel qu'il a été défini répond bien à l'objectif de traiter les points noirs bruit.

Q2 (3) Mon habitation se situe 2 m sous le niveau de la route et le bruit de roulement est audible. Travaillant à La Carène, j'ai pu enregistrer plus de 75 dB à l'extérieur de chez moi à l'aide d'un appareil de prise de son professionnel. Il suffirait de prolonger le mur jusqu'à ces habitations et cela ne doit pas représenter un coût énorme pour 50 m de plus.

Stéphane LE MOING

Le projet à venir est celui qui a été déclaré d'utilité publique et ne sera pas modifié. Par contre, des mesures seront prises à l'automne 2018, après la réalisation des travaux, pour vérifier que les objectifs tels qu'ils ont été définis de réduction des points noirs bruit ont bien été atteints. Les conclusions de ces mesures seront partagées et les résultats vous seront communiqués.

Q3 [Habitant derrière le merlon 6 bis] Actuellement, nous constatons un vent d'est qui vient contre nos maisons en glissant derrière le merlon. La prise des mesures n'avait pas été réalisée dans ces conditions météorologiques. Est-ce que le surélévement d'1 m va changer quelque chose ? Dans la DUP, la mairie avait demandé l'allongement côté ouest du merlon, et côté est de la part des habitants.

Stéphane LE MOING

Ce sujet avait déjà été évoqué lors de la concertation publique et de l'enquête publique. Les mesures ne sont pas prises de manière brute et sont toujours recalées par rapport à une situation météorologique observée la plupart du temps sur le secteur et un niveau de trafic observé en moyenne tout au long de l'année.

Quelle que soit la situation dans laquelle sont réalisées les mesures, elles sont toujours recalées par rapport à la situation la plus fréquente.

Q4 [Habitante rue des Rochettes, face au parking de l'ancien restaurant routier] Je n'ai jamais été contactée pour le diagnostic acoustique alors que je suis certainement concernée et qu'il n'y a pas de mur anti-bruit prévu devant mon habitation.

Bureau d'études EREA

Le diagnostic acoustique a été réalisé uniquement sur les habitations concernés par les points noirs bruit (supérieur à 70 dB de jour et 65 dB de nuit).

Stéphane LE MOING

Si vous n'avez pas été contactée, c'est que votre habitation n'est pas recensée comme point noir bruit. Ne sont traitées que les habitations qui ont plus de 70 dB en façade de jour.

Q5 [Habitant impasse de la mouette] Au niveau du résultat, avec 75 dB de bruit, à combien descend-t-on avec un mur ?

Stéphane LE MOING

L'objectif est de descendre sous les 65 dB. Pour donner un ordre d'idée, une réduction de 3 dB correspond à diviser par 2 le niveau de trafic. Diminuer de 10 dB, c'est donc diviser par 8 le niveau de trafic. C'est une baisse considérable même si 65 dB représentent encore beaucoup de bruit.

Q6 Vous êtes sûrs que les 65 dB seront atteints avec cet écran ?

Stéphane LE MOING

Oui et après la réalisation des travaux, des mesures seront prises pour vérifier que l'objectif a bien été atteint. Les points noirs bruit définis ne sont pas que ceux que l'on observe aujourd'hui, mais ont été également intégrés aux études toutes les habitations qui, à l'horizon 2030, dépasseront 70 dB, en considérant une augmentation de trafic de 1,5 % par an (bien supérieur à ce qui est observé en réalité et à ce qui existera) et qui feront donc partie des habitations protégées.

Q7 Les écrans mis en place ne renverront-ils pas le bruit sur des riverains situés plus loin de la RN ? N'auront-ils pas le sentiment d'avoir plus de bruit ? Ces écrans absorberont-ils vraiment 10 % de bruit ?

Stéphane LE MOING

Ces écrans sont des protections à la source, réalisés au plus près de l'émission du bruit.

Il existe deux types d'écrans anti-bruit : les écrans réfléchissants et les écrans absorbants. Dans le projet, ce sont des écrans absorbants qui seront réalisés pour piéger la grande majorité du bruit avant qu'il ne se propage.

Q8 (1) [Habitante près du merlon 6 Bis] Est-ce que le merlon rehaussé est aussi un écran absorbant ?

Stéphane LE MOING

Le merlon rehaussé aura la même fonction que le merlon tel qu'il existe aujourd'hui. Comme il sera plus haut, il empêchera le passage du bruit de façon meilleure, mais il n'aura pas les caractéristiques absorbantes d'un écran.

Q8 (2) Actuellement, ce merlon n'est quasiment pas entretenu, cela nous oblige de téléphoner à chaque fois pour que les flancs soient fauchés, et il ne peut pas être entretenu à la base car les engins n'y ont pas accès. Il est séparé du fond de mon jardin par un simple grillage, ce qui

entraîne une invasion totale de mauvaises herbes sur mon terrain que je suis obligé de désherber. Une fois que ce merlon sera surélevé, comment sera-t-il entretenu ?

Mathieu GALIANA

Ce merlon sera aménagé par des bacs végétalisables et des plantations couvrantes qui vont fortement limiter la prolifération des mauvaises herbes.

S'il existe des problèmes d'entretien au niveau du bas du merlon, le mieux est effectivement de contacter l'exploitant pour savoir comment cela peut être traité.

[Post-réunion : un échange a eu lieu entre ces riverains et la DREAL. Il sera recherché une solution de plantations permettant de limiter les besoins d'entretiens]

Q8 (3) Lorsque le merlon a été fait, il était prévu la construction d'un mur à la place duquel n'a été posé qu'un simple grillage. Ce mur aurait résolu le problème de prolifération de mauvaises herbes.

Stéphane LE MOING

Dans tous les cas, les limites du domaine public du réseau routier national sont systématiquement établies par une séparation de type grillage.

Q9 Le projet initial prévoyait un mur anti-bruit n°6, de l'autre côté du merlon 6 Bis. Ce mur a disparu du projet mais à quoi sont utilisés les crédits affectés à sa construction ?

Stéphane LE MOING

La disparition de ce mur est liée au changement d'affectation des habitations situées derrière celui-ci. Le coût du projet estimé en 2014 était de 7,8 millions d'euros. Aujourd'hui, la nécessité de réaliser de nombreux travaux de nuit génère un surcoût très important de 2 millions d'euros.

Au final, ce ne sont pas des crédits qui sont retirés à l'opération, mais à l'inverse ce sont 2 millions d'euros qui ont été rajoutés au projet.

Q10 Concernant l'écoulement des eaux, est-ce que vous faites un busage jusqu'à la mer ou conservez-vous le fossé ? Le problème, c'est que le fossé n'a jamais été entretenu par la DIR depuis au moins 15 ans.

Patrice BARBET

Un fossé sera reconstitué là où l'espace disponible le permet. Pour certaines sections dont la place est réduite, ce sera un busage.

Q11 [Habitant rue Jules Vernes] Conjointement au projet du mur, la réfection de la route est-elle prévue ?

Stéphane LE MOING

La DREAL n'est pas informée du programme de retraitement des chaussées du gestionnaire (la DIRO).

Damien COURBE, Chef du district de Nantes à la DIR Ouest

Pour l'entretien de son réseau et les limites du domaine public, la DIRO passe 2 fois par an. On va travailler avec le maître d'ouvrage pour trouver des solutions concernant l'entretien derrière les écrans. Il est aussi possible d'établir des conventions de gestion avec les riverains.

Concernant le renouvellement des couches de chaussée, les crédits routiers sont un peu plus importants actuellement que les années précédentes et la DIRO a lancé des travaux d'entretien sur la RN 165 et la RN 171.

Q12 Est-ce qu'il existe des revêtements de chaussée qui empêcheraient les bruits ?

Stéphane LE MOING

Il existe des enrobés spécifiques plus ou moins performants pour absorber le bruit. Ce n'est pas l'option retenue ici car plus ces enrobés vieillissent, moins ils sont efficaces. Le choix retenu pour les protections acoustiques est la mise en place d'écrans dont la performance ne diminue pas avec le temps.

*Damien COURBE, Chef du district de Nantes à la DIR Ouest
La politique de renouvellement d'enrobés de la DIRO prend en compte la question du bruit, le type de trafic qui circule sur la RN 171, et la proximité de riverains.*

Q13 [Habitante rue du Tillou] Avez-vous déjà eu des retours des riverains de Trignac sur les écrans de protection ? Est-ce que d'autres végétations remplaceront celles qui vont être enlevées pour la construction des murs au croisement de la rue du Tillou et de la rue Jules Verne ?

Stéphane LE MOING

Concernant Trignac, les échos sont plutôt positifs pour les maisons situées directement derrière les écrans. Mais ce type de projet a forcément une limite et le retour est plus compliqué pour les habitations non considérées comme points noirs bruit et situées en extrémités d'écran. Même s'il n'y a pas plus de bruit qu'avant, ces riverains peuvent mesurer le différentiel en étant soit derrière, soit à l'écart de l'écran, ce qui rend la transition difficile à gérer pour certaines maisons.

Mathieu GALIANA

*Les arbres seront effectivement enlevés pour laisser la place aux fondations des écrans.
Rien ne sera planté derrière l'écran pour laisser un passage destiné à l'entretien.*

Q14 [Habitante chemin du Moulin] Je n'ai reçu aucune invitation pour ce soir. Une fois de plus, nous avons été oubliés. Notre jardin donne sur la voie rapide.

Mathieu GALIANA

Des flyers ont été commandés et distribués pour tous les habitants de la commune de Montoir-de-Bretagne. Ces flyers de petit format ont été distribués avec la publicité.

Q15 [Habitant chemin de la Boutardière] Ce que vous dites est faux car nous avons eu l'information de la réunion par la mairie. Celle-ci a constaté qu'il n'y avait pas eu de distribution dans la rue de la Boutardière et la rue Parmentier. De plus, il n'y a pas eu d'annonce dans les journaux car c'est seulement aujourd'hui qu'un article a été publié dans Presse Océan et Ouest France. Il y a donc eu omission d'informer de la réunion dans le journal et les documents d'information n'ont pas été distribués à tout le monde.

Stéphane LE MOING

*Il y a bien eu commande pour que la distribution du flyer d'information soit faite partout. Nous regrettons fortement que des secteurs n'aient pas été distribués, ce n'est pas le but.
La parution d'un article dans la presse d'une action de l'Etat passe par un circuit très long de validation par la DREAL et la Préfecture. En l'occurrence, pour l'article d'aujourd'hui, le processus a commencé il y a plus de 2 semaines.*

Q16 Le cabinet qui réalise les études acoustiques n'est pas le même que celui pour les études préalables intégrées à la DUP. Est-ce qu'il va prendre les mesures après travaux aux mêmes endroits que le précédent cabinet ?

Stéphane LE MOING

Effectivement, ce n'est pas le même prestataire car dans les règles de la commande publique, un bureau d'étude qui a réalisé une partie d'études ne sera pas forcément attributaire du marché suivant. C'est la raison pour laquelle EREA a obtenu le marché actuel après avoir répondu à l'appel

d'offre. Les règles et les normes de mesure sont les mêmes donc les résultats auraient été identiques si EREA avait réalisé les études préalables.

Pour les isolations de façade, les mesures de réception seront réalisées, après travaux, habitation par habitation, identifiées comme points noirs bruit.

Concernant la vérification de la performance des écrans, elle sera faite sur des habitations dont l'emplacement est jugé le plus pertinent, et en particulier au bout des écrans.

Q17 [Habitant rue des Forges] Pour les travaux de nuit, est-ce que la rue Jules Verne ou d'autres portions seront fermées ?

Stéphane LE MOING

A priori, la rue Jules Verne ne sera pas fermée. Chacun pourra sortir de chez lui. Quelques phases de travaux pourraient engendrer des contraintes sur la voirie communale mais ce sera communiqué par annonce presse systématique.

Mathieu GALIANA

Aucune voie communale ne sera fermée. Les travaux à l'extrémité de l'écran 9 nécessiteront la fermeture de la bretelle d'entrée dans le sens Montoir/Saint-Nazaire, et au niveau de l'écran 7, la rue Parmentier sera mise en alternat. L'impact se fera sur la route nationale qui ne pourra pas être empruntée la nuit.

Stéphane LE MOING

Les travaux dureront 7 à 8 mois à partir du mois d'octobre 2017. Nous ferons en sorte d'informer le plus possible par communiqué-presse des phases des travaux. Le site internet DREAL sera également mis à jour de ces informations (volet infrastructures). Des questions et des observations peuvent être transmises par mail.